

École secondaire Norval-Morriseau

51, rue Wright

Richmond Hill, On

L4C 4A2

CODE DE VIE

Année scolaire 2021-2022



Le code de vie est un outil essentiel au bon fonctionnement de l'école et il vise à créer une atmosphère académique et sociale favorable à l'apprentissage. Ce code de vie doit être respecté par les élèves. Pour cette raison, tous les élèves doivent prendre connaissance du code de vie et s'assurer de bien le comprendre.

La langue de communication

L'École secondaire Norval-Morriseau est un lieu de travail et d'apprentissage francophone et ce, autant pour les activités scolaires que pour les activités parascolaires.

Afin de promouvoir un environnement francophone, les élèves et les parents d'élèves acceptent que le français soit la langue de communication pendant les cours (sauf pendant les cours d'English), les activités, les différents comités et/ou réunions, dans les corridors et sur le terrain de l'école. Chaque élève s'engage à utiliser la langue française en tout temps lorsqu'il est à l'école.

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres;
- au respect des biens et des lieux;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie;
- faire preuve d'engagement;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène;

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel;
- développer son autonomie;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répondent aux normes provinciales et qui engagent l'élève tant sur le plan académique que comportemental;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Code de conduite

La liste suivante n'est pas exhaustive.

<u>Normes de comportement</u>	<u>Attentes</u>
<i>Respect, civilité et civisme</i>	
Traiter les gens avec civilité, dignité et respect	
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	<ul style="list-style-type: none">▪ Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, à leur handicap et à tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	<ul style="list-style-type: none">▪ J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none">▪ J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.▪ Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu.▪ Toutes mes absences et tous mes retards doivent être motivés par mes parents.▪ Les élèves autonomes doivent également motiver leurs absences (secondaire seulement).

Normes de comportement	Attentes
Honnêteté et intégrité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. ▪ Je ne fais pas de plagiat. ▪ Je respecte les droits d'auteurs.
Respecter les biens et les lieux	
Soin de ses biens, des biens d'autrui et des biens de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. ▪ Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. ▪ Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. ▪ Je m'abstiens de commettre du vandalisme.
Intimidation	
Verbale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'engage à ne pas poser de gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et de gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des méchancetés et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, caméras, Internet, Facebook, messages textes, etc.) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. ▪ Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. ▪ Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, d'infliger à autrui des dommages corporels ou de poser des gestes inappropriés. ▪ Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique et à demander l'aide d'un adulte au besoin.

<u>Normes de comportement</u>	<u>Attentes</u>
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. ▪ Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. ▪ Je m'engage à ne pas menacer ni de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement. La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce, en conformité avec la politique 3,32 du conseil scolaire Viamonde.

Voici une liste non exhaustive d'interventions parmi lesquelles il sera possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel à l'ordre ▪ Rencontre avec l'enseignant ▪ Fiche de réflexion ▪ Perte de privilèges ▪ Réparation des gestes posés ▪ Appel aux parents, tuteur, tutrice ▪ Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignant ▪ Retrait temporaire de la classe ▪ Retrait du transport scolaire ▪ Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire ▪ Rencontre avec la direction de l'école ▪ Travail communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Médiation ▪ Retenue ▪ Implication du conseiller en assiduité ▪ Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire ▪ Remboursement de matériel endommagé ou volé Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant ▪ Rencontre des parents avec la direction d'école Suspension de l'école variant entre un et 20 jours ▪ Renvoi de l'école ▪ Renvoi du Conseil
---	---